

CERTIFICAT DE GARANTIE COMMERCIALE
BÛCHE DE RAMONAGE
ECOGENE

IMPORTANT : Ces informations sont indispensables pour que votre adhésion au contrat de garantie soit bien enregistrée. Après avoir complété ce document, merci de l'envoyer par mail après utilisation à l'adresse : **buchecertificat@ecogene.fr**. Ne pas oublier d'y joindre la **preuve d'achat** (scannée ou photo de bonne qualité). Bien annoter votre **NOM / PRENOM** en objet. Pour être recevable et bénéficier de la garantie d'un an, votre certificat d'adhésion doit être renvoyé dans les **48 heures après l'utilisation de la bûche**, selon les conditions édictées ci-dessous.

1. Adresse du lieu d'utilisation de la bûche de ramonage :

M. Mme Mlle

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

2. Vous êtes :

Propriétaire

Locataire

En maison individuelle avec jardin

En maison individuelle sans jardin

En appartement

3. Votre installation :

Cheminée à foyer fermé / Poêle

Chaudière

Cheminée à foyer ouvert

Autre à préciser

4. Combustible utilisé :

Bois

Charbon

Autres à préciser.....

5. Nombre de cheminée à l'adresse indiquée :

Une

Deux

Trois

4 et plus

6. Votre achat a été effectué :

Nom du magasin :

Ville du magasin :

Date d'achat :

(Joindre une copie du ticket de caisse, conservez l'original, il sera nécessaire en cas de litige)

CERTIFICAT DE GARANTIE COMMERCIALE
BÛCHE DE RAMONAGE
ECOGENE

7. Votre assurance « Multirisque habitation » :

Nom de la compagnie d'assurance :

.....

Numéro de contrat :

.....

8. Date d'utilisation de la bûche de ramonage :

.....

9. Nom de la marque du produit utilisé :

.....

10. Code barre du produit utilisé + numéro de lot (sur le côté de la boîte) :

.....

Ce produit a subi différents contrôles qualité à chaque étape de sa fabrication afin de garantir efficacité et sécurité pour l'utilisateur.

Preuve d'achat et formulaire à conserver 1 an après la date d'utilisation du produit. A réception de votre email, vous recevrez un email automatique vous confirmant la bonne réception de celui-ci. Valable uniquement en France métropolitaine.

Je déclare sur l'honneur avoir utilisé une bûche de ramonage commercialisée par ECOGENE suivant le mode d'emploi (présent sur l'emballage) et les recommandations prescrites.

Signature obligatoire :

CERTIFICAT DE GARANTIE COMMERCIALE BÛCHE DE RAMONAGE ECOGENE

Utiliser cette bûche de ramonage en respectant rigoureusement le mode d'emploi, vous permet de bénéficier :

- d'un produit de fabrication française de grande efficacité.
- mais aussi d'une garantie commerciale offerte par le fabricant (garantie contre les dommages matériels causés par un incendie.)

La garantie commerciale prend en charge le montant de la franchise appliquée par l'assureur « multirisque habitation », ainsi que le pourcentage de vétusté déduit lors de l'indemnité, dans la limite de 15 000 €.

Cette garantie commerciale est valable uniquement en France métropolitaine. Les seules juridictions compétentes en cas de contestations étant les juridictions françaises.

Conditions de garantie :

1. Utiliser cette bûche de ramonage. Sa non-utilisation est facilement vérifiable.
2. Renvoyer impérativement le certificat d'adhésion ci-joint dûment complété dans les 48 heures suivant l'utilisation de la bûche (la date d'envoi de votre email faisant foi).
3. Effectuer un ramonage mécanique du lieu d'utilisation de la bûche 1 à 2 fois dans l'année.
4. Le contrat prend effet à compter du 16ème jour suivant celui de l'utilisation de la bûche de ramonage (date déclarée sur le coupon retourné).
5. La garantie reste applicable pendant 1 an à compter de sa prise d'effet.
6. Retourner le certificat de garantie commerciale et les pièces justificatives demandés à l'adresse email indiquée sur le dit certificat. En cas de sinistre, les conditions de garantie de l'assureur principal devront être respectées et la preuve du ramonage mécanique annuel incombe à l'utilisateur. De plus, l'utilisateur de la bûche s'engage à fournir tous documents jugés utiles afin de mettre en œuvre la garantie commerciale

Conditions d'exclusion de garantie :

1. Si les Conditions, Précautions et Instructions figurant sur le présent document n'ont pas été respectées.
2. Cette garantie commerciale est un complément du contrat « Incendie » de l'utilisateur. La garantie commerciale n'est pas applicable, si les conditions de l'assureur principal ne sont pas respectées. »
3. Si durant l'année pendant laquelle la garantie court, il y a utilisation d'un autre produit de ramonage ou d'entretien de cheminée par traitement catalytique autre qu'appartenant à la gamme du fabricant de ce produit.
4. Si un ramonage mécanique du lieu d'utilisation de la bûche n'a pas été effectué 1 à 2 fois dans l'année.
5. Si l'utilisateur a souscrit à une sous-assurance au titre de l'assurance « Multirisque habitation ».
6. Si l'incendie est causé par une faute intentionnelle, négligence ou insertion dans le foyer d'un combustible dangereux et/ou inadapté à l'usage de la cheminée ou si l'installation de chauffage n'est pas conforme aux normes en vigueur
7. S'il y a absence d'un contrat incendie préalablement souscrit par le particulier.

CERTIFICAT DE GARANTIE COMMERCIALE BÛCHE DE RAMONAGE ECOGENE

8. Si la bûche de ramonage est utilisée dans des locaux dont la destination n'est pas une habitation à usage de particulier.
9. Sont exclus de cette garantie commerciale, les biens exclus de l'assurance « Multirisque habitation » de l'utilisateur.
10. Sont également exclus de cette garantie commerciale, les biens considérés par l'assureur
11. « Multirisque habitation » de l'utilisateur comme des « objets d'art ».

Précautions d'emploi :

1. Utiliser cette bûche de ramonage uniquement pour installation de chauffage fonctionnant au bois ou au charbon.
2. Ne pas utiliser en cas de conduit obstrué.
3. Ne pas laisser à la portée des enfants.
4. Ne pas utiliser de liquides inflammables pour l'allumage de cette bûche de ramonage.
5. Ne pas utiliser pour la cuisson des aliments.

Instructions de sécurité :

1. Toujours vérifier que la trappe de la cheminée (si votre installation en comporte une) soit ouverte pendant l'utilisation de la bûche de ramonage.
2. Faire un bon feu afin de chauffer le conduit et de ramollir les goudrons. Déposer la bûche enveloppée dans son sac sur la braise. Recharger en combustible et maintenir un tirage élevé.
3. Fermer la vitre ou la grille pare-étincelles si vous en avez une.
4. Ne jamais laisser un feu sans surveillance, ne jamais laisser d'enfants seuls près du feu.
5. Ne fermer la trappe (si votre installation en comporte une) que lorsque les cendres sont froides.

Un certificat de garantie commerciale ne sera fourni qu'en cas de sinistre. En cas d'incident nécessitant la mise en œuvre de la garantie commerciale, il convient de contacter, le responsable de mise sur le marché du produit :

ECOGENE – AB7 INDUSTRIES
Chemin des Monges – BP 9
31450 DEYME